

PAIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, somme, Aisne : Trois mois, 13 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 25

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix, 17, à Lille, rue du Curé-Saint-Étienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 31, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 18 JUIN 1887

PEUVE STATISTIQUE ADMINISTRATIVE

M. Beauquier, vient de saisir la Chambre une proposition relative à la réduction du personnel administratif. Des moyens que propose le député d'extrême-gauche pour réaliser cette réduction, nous ne voulons pas quant à présent entreprendre un examen détaillé. Mais les détails qu'il donne, pour justifier la présentation de sa proposition, sont fort intéressants, excellents à mettre en lumière pour faire comprendre à l'opinion publique ce qu'est devenue l'administration depuis quelques années.

M. Beauquier rappelle d'abord que nous avons sur les autres pays européens cette supériorité, qu'il n'y en a aucun où l'administration soit plus chère.

En 1870, chaque contribuable français supportait de ce chef des charges trois fois plus considérables que les Suisses et les Américains des États-Unis.

En 1879, les traitements de fonctionnaires civils dépassaient déjà de plus de cinquante-quatre millions les traitements inscrits au budget de 1871.

La docilité légendaire du contribuable français offrait un moyen commode de rétribuer avec la fortune publique, les services privés. On n'eût garde de négliger cette précieuse ressource. En 1881, on a créé pour six millions quatre cent quarante mille francs de places nouvelles.

En 1882, on fait mieux encore. Les crédits pour emplois nouveaux dépassent dix-sept millions.

Il y a un léger recul en 1883. La création de nouveaux services n'absorbe cette année là qu'un peu plus de neuf millions.

Mais on se rattrape en 1884, où l'augmentation dépasse 13 millions.

En résumé, pendant les années 1881, 1882, 1883 et 1884, l'augmentation des dépenses administratives, motivées par la création d'emplois nouveaux, dont on se passait fort bien avant, atteint un total général de 46 millions 280,000 fr. Ajoutés aux 71,500,000 fr. écoulés en 1871, c'est une somme de cent millions six cent trente mille francs, payée par les contribuables.

Un fait bien caractéristique, c'est que l'augmentation du nombre de fonctionnaires porte bien plus sur les situations supérieures, plus tentantes pour les ambitions et surtout plus rémunératrices.

Depuis dix ans, il a été créé dans les ministères dix directions et dix-neuf sous-directions nouvelles; cinquante et un emplois de chefs de bureau; soixante-quatorze emplois de sous-chefs.

On parle parfois, pour en plaisanter, de certaines républiques de l'Amérique du Sud dont l'armée compte plus d'officiers que de soldats, c'est dans cette voie qu'est actuellement lancée l'administration française.

Dans nos ministères, l'état-major est presque aussi considérable nombre que le corps de troupes. En voici un ou deux exemples : à la modeste direction des cultes, 20 chefs commandant à 31 employés; mais, compte la présence de deux ou trois employés est indispensable dans certains bureaux, il faut en conclure qu'il y a des bureaux composés d'un tiers ou d'un quart d'employés.

Il en est de même à la direction des Beaux-Arts, où le nombre des sinécures a été multiplié au-delà de toute vraisemblance. M. Beauquier affirme qu'on y compte 30 chefs! C'est qu'aussi cette direction offre des séductions bien supérieures à celle des cultes.

Par ces exemples on peut juger du reste.

UN CONTRE-PROJET sur l'instruction publique

On a distribué jeudi à la Chambre un important contre-projet présenté par M. Keller et opposé par lui au projet sur les dépenses de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service. L'article premier dispose que toute commune doit avoir au moins et à son choix une école publique ou une école libre.

L'article 2 porte que, dans les écoles publiques, les instituteurs et les institutrices reçoivent un traitement fixé par la loi, auquel s'ajouteront les suppléments facultatifs votés par la commune et la rétribution scolaire payée par les parents et par la commune.

D'après l'article 3, la rétribution scolaire serait due dans toutes les écoles publiques par les parents en état de le payer.

Enfin, l'article 5 et dernier institue une commission scolaire élue par les parents de famille. Cette commission dresserait le liste des élèves qui devraient recevoir l'enseignement gratuit et devraient recevoir la commune serait tenue de payer la rétribution scolaire, dans l'école publique ou libre choisie par les parents.

Le contre-projet de M. Keller proclame donc la liberté d'enseignement; il substitue la gratuité facultative à la gratuite obligatoire qui oblige le pauvre à payer pour le riche. Il améliore le sort des instituteurs et des institutrices en leur permettant de réaliser de sérieuses économies pour le budget. Enfin il consacre les droits du père de famille et ceux de la commune. Nous venons si toutes ces qualités lui méritent les suffrages des sectateurs du radicalisme.

EXPÉRIENCE MUSICALE

Une communication des plus intéressantes, accompagnée d'expériences, a été faite, il y a quelques jours, à la salle de la Société de Géographie à Paris, par M. l'ingénieur Carpentier. Nombre de notabilités musicales assistaient à la séance, faite pour eux, d'ailleurs. Il s'agissait de reproduire mécaniquement, avec toutes les nuances, l'improvisation d'un compositeur, c'est-à-dire qu'il fallait commencer d'abord par faire l'écriture musicale, au moment même de la composition, et cette écriture, une fois faite, la reproduire en sons, tel que le compositeur les avait entendus. L'expérience a été littéralement merveilleuse du résultat, et il faut convenir qu'il y a de quoi.

Jusqu'ici nous avons, avec ces progrès scientifiques qui s'affaquent à l'art même, et en quelque sorte l'asservissent. Il n'y a rien que de mécanique là-dedans, mais ce mécanisme est une merveille tellement une merveille que sur la demande même de M. Camille Saint-Saëns, un morceau a été repris depuis la première note jusqu'à la dernière, c'est-à-dire que le piano l'a repris tout à fait à l'envers. Nos lecteurs seront sans doute curieux de connaître ce mécanisme, dont l'électricité est la base indispensable, et qui permettra désormais aux compositeurs de musique, s'ils le veulent, de fixer une phrase musicale qui, sans ce concours, pourrait leur échapper.

Que de poètes laissent ainsi échapper de beaux vers pour n'avoir pas eu leur poétique, les moyens de les écrire! Il en est de même des musiciens. Les mains sur le piano, instrument indispensable à la composition, chose dont on ne peut se passer. Thévenet, le promoteur de l'impôt sur les pianos, les compositeurs improvisent, et l'improvisation demeure, matériellement reproduite et pouvant être entendue de nouveau, sans différence appréciable. C'est une révolution complète, on le voit, non dans l'art musical, en lui-même, mais dans les procédés propres à faciliter l'écriture musicale.

Pour parler plus techniquement, le Mélographe, c'est le nom d'un des appareils inventés, est destiné à garder les traces des morceaux exécutés sur les instruments à clavier, pianos, orgues, etc. Ses dimensions sont restreintes, et il se place près de l'instrument de musique auquel il s'annexe, sans qu'il soit nécessaire de faire subir à celui-ci la moindre modification de forme ou de construction. Le seul lien établi entre le mélographe et le clavier consiste en un menu câble formé d'un certain nombre de fils conducteurs. Alors sous l'action d'un moteur extrêmement régulier, le mélographe, exactement comme cela se passe au récepteur du télégra-

phe Morse, débite une bande de papier sur laquelle, par transmission électrique, chaque touche du clavier vient inscrire, à l'encre, ses divers mouvements, sous forme de traits longs ou courts, selon la durée de son enfoncement, c'est-à-dire selon les nuances.

Cette sténographie musicale exige évidemment, pour être lue, un certain apprentissage. C'est pour corriger cette difficulté qu'apparaît aussitôt le mélographe, destiné spécialement à utiliser les bandes, pour reproduire les morceaux écrits précédemment par le mélographe. Le mélographe s'installe, sans la moindre difficulté sur n'importe quel clavier. Pour le mettre en action utile, à l'aide d'une bande mélographique, il suffit de perforer la bande, c'est-à-dire de convertir les traits en trous, ce qui, il en conviendra, n'est point chose très difficile. Alors, grâce à un mécanisme très simple, dont le principe repose sur l'application directe d'une loi scientifique, celle du frottement de cordes sur les cylindres, les touches sont actionnées exactement comme les doigts des musiciens, et la reproduction ainsi obtenue est même presque exactement nuancée, suivant les intentions de la composition primitive.

Il serait à désirer qu'une expérience de cette sorte fût reproduite, en présence d'un auditoire spécial et plus nombreux, et trouvât ainsi une publicité plus grande. La chose en vaut la peine, car ce sens qu'elle fournit une de ces applications si extraordinaires et si nombreuses de l'électricité. Elle fait entrevoir pour nous, avenir encore indéterminé, la possibilité d'établir un orchestre d'où les musiciens seraient absents, et qui, sous l'impulsion unique d'un exécutant, jouera, avec la perfection de la machine, les morceaux les plus compliqués et les plus ardus, de sorte qu'avec quelques moyens, si sera possible d'avoir les *Impromptus* ou *Waltzes* de *Chopin*, à sa disposition, comme on a l'Anglais ou Vichy chez soi.

Cette corde et intéressante perspective avait été entrevue déjà, grâce au phonographe et au téléphone; mais le phonographe est toujours erroné, et le téléphone parle un peu à la façon de polichinelle. On dirait qu'il parle du nez. Pour mettre ordre à cela, il suffit d'inventer l'instrument universel qui comprendra tous les instruments particuliers d'un orchestre complet. Alors il ne restera plus à faire pour lui, que ce que M. l'ingénieur Carpentier a fait pour le piano et à inscrire, sur une bande de papier, toute une partition que le mélographe restituerait telle qu'elle aurait été écrite par le compositeur. L'invention actuelle est le premier pas dans cette voie, mais un pas extrêmement intéressant. Celui qui l'a fait mérite tous les éloges et tous les encouragements; il est difficile de révoquer en doute sa simplicité et en même temps de plus ingénieux.

LETTRE DE PARIS

Paris, 17 juin. Nous avons maintenant l'explication du procès de Leipzig. Il n'avait pour objet que d'exercer une pression sur les membres du Reichstag, pour leur faire voter immédiatement et sans amendement, le projet de loi relatif à la composition et au traitement des maires en Alsace-Lorraine, ainsi que le projet relatif à l'application, dans les pays annexés, des modifications apportées aux lois de l'Empire.

Les maires seront désormais nommés par le gouvernement qui les choisira d'un bon ou d'un mauvais gré, et les conseils communaux dépossédés de toute initiative, cessent d'être un obstacle à la germanisation des provinces conquises en 1870-71.

Tous les organes de la chancellerie allemande s'accordent aujourd'hui pour considérer le procès de Leipzig comme n'étant pas étranger à ce résultat. Il en résulte que tous les jugements exprimés par la presse européenne sur ce procès auraient pu être parés de présomption.

Mais peut-être n'est-ce là qu'un moyen inventé par M. de Bismarck pour masquer le four gaudesque du procès en question. Quoi qu'il en soit, les couleurs mais surtout la bruyette étaient plus remplis que la salle des délibérations. On se contentait de se pencher sur la démission de M. de Malby, membre de la commission de l'armée, démission attribuée aux soucis que lui a causés son échec à la vice-présidence de la Chambre, beaucoup plus que les remontrances dont la loi relative aux députés a été l'objet.

La nomination de M. Antonin Proust comme membre de la commission de l'exposition, en remplacement de M. Etienne, devenu sous-secrétaire d'Etat, était, d'autre part, très commentée comme un engagement de M. Dufaure à continuer à se consacrer à l'opportunité. M. Dufaure est un partisan, comme vous le savez, à la gauche radicale. M. Antonin Proust est, au surplus, dans l'opposition, de pouvoir prendre enfin une part active dans les affaires de l'Etat.

La Bourse a été très ferme d'abord à cause de la bonne tenue de la Bourse de Berlin, qui doit être attribuée au retablisement de l'empereur Guillaume, soulagé par le départ du prince de Bismarck pour Friedrichsruhe, ensuite parce que le complément à multiplier les ordres d'achat, en comparaison que le bruit est répandu que le budget rec-

voilà l'Alsace-Lorraine soumise à de nouvelles et bien cruelles épreuves, et si l'on a cru que sa fidélité patriotique à la patrie-père, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter, il est certain, d'autre part, que les sympathies de la France pour ces malheureuses provinces sont aujourd'hui plus vives que jamais.

L'union de la colonies de l'Extrême-Orient est à peine à l'état d'étude qu'elle se heurte déjà à des oppositions, à des compétitions de nature à faire prévoir que, si jamais elle aboutit, ce ne sera pas sans de graves difficultés.

Et, d'abord, voici M. Blancbéné, dont la compétence ne fait guère doute pour personne, qui se met à la travers, en se déclarant hostile à toute union douanière pour les quatre parties qui forment notre territoire Indo-Chinois. Cette innovation, d'après lui, ne procurerait que de très minces ressources et serait contraire aux résultats que nous recherchons au Tonkin. Etant donnée la configuration des côtes, Péloùde et la disposition géographique du territoire, il faut avoir une ligne de douanes et de frontières pour la perception de l'impôt. La douane serait ainsi une charge plutôt qu'une ressource.

L'autre côté, on n'importe que des produits français. Pourquoi payer les impôts? Pas de taxes sur les marchandises françaises, inefficacité des taxes sur les marchandises étrangères. Saïgon port franc; voilà en substance l'exposé du système de M. Blancbéné. Mais les députés de Saïgon ont l'union Indo-Chinoise, nous entend que les administrations se prêtent un mutuel appui en attribuant au gouverneur de Saïgon le rôle prépondérant.

Et d'un J. de J. d'un, parce que M. Bihour, notre résident général dans l'Annam et au Tonkin fait prévoir, par ses dernières dépêches, des objections qui doivent faire de sa part l'objet d'un mémoire spécial. Or, MM. Flourant et Etienne ont résolu de ne rien décider avant d'avoir reçu ce mémoire qui, devant être l'objet au sujet de l'envoi des nouveaux règlements et de quelqunepièce nouvelle qui ne manquera pas de surgir d'ici à la fin de l'année dans le delta du fleuve Rouge.

Le détail du rôle général des pétitions du Sénat dans les deux chambres, le pétitionnaire déposant par M. Gustave Denon, député de la Mayenne.

« Les agriculteurs des départements suivants : Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe et Seine-et-Marne, en présence de la démission de M. de Malby, membre de la commission de l'armée, démission attribuée aux soucis que lui a causés son échec à la vice-présidence de la Chambre, beaucoup plus que les remontrances dont la loi relative aux députés a été l'objet.

La nomination de M. Antonin Proust comme membre de la commission de l'exposition, en remplacement de M. Etienne, devenu sous-secrétaire d'Etat, était, d'autre part, très commentée comme un engagement de M. Dufaure à continuer à se consacrer à l'opportunité. M. Dufaure est un partisan, comme vous le savez, à la gauche radicale. M. Antonin Proust est, au surplus, dans l'opposition, de pouvoir prendre enfin une part active dans les affaires de l'Etat.

La Bourse a été très ferme d'abord à cause de la bonne tenue de la Bourse de Berlin, qui doit être attribuée au retablisement de l'empereur Guillaume, soulagé par le départ du prince de Bismarck pour Friedrichsruhe, ensuite parce que le complément à multiplier les ordres d'achat, en comparaison que le bruit est répandu que le budget rec-

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

Le jugement, déclare-t-il en substance, a condamné la ligne flottante à la surface de l'eau; il a condamné M. Keschlin-Gaudon à un an de détention, et M. Plech et Schmissbacher à deux ans de la même peine et M. Trapp à un an et demi.

REVUE DE LA PRESSE

Dernièrement, un collaborateur du *Gaulois* s'appuyant sur la parole autorisée du docteur Peter, s'élevait contre le surmenage des enfants. Aujourd'hui, un lecteur de ce journal, père de famille, lui écrit une lettre dont nous détachons ce passage :

« Ne pourrions-nous obtenir que les vacances des enfants, au lieu de commencer dans les premiers jours d'août pour finir le premier lundi d'octobre, soient avancées au 15 juillet pour prendre fin au 15 septembre? Ces vacances accablantes sont pernicieuses et ne peuvent qu'affaiblir la santé des enfants. Faut-il donc, lorsqu'une chose est bonne, qu'elle n'ait jamais de succès? »

« L'idée est simple, mais d'une justice tout évidente pour qu'elle obtienne du succès, ajoute le *Gaulois*. Ce serait une réforme trop désirable pour qu'on la voie jamais triompher de la routine. Les enfants et les adolescents sont habitués à être surmenés par les examens au moment des vacances de juillet. Ils continueront d'être parce que la routine universitaire le veut. »

Notre cent-dix-septième loi militaire est ainsi appréciée par deux journaux d'hier :

« Cette loi n'est pas seulement militaire, dit la *France*, elle est surtout politique, sociale, religieuse et électorale. L'intérêt militaire s'intervient en ces matières, qu'en reconte ligne. »

Quant au *Charivari*, il nous montre, par la plume d'Henriot, l'indignation d'un député qui dit à la tribune :

« Comment!... en trois ans, on ne ferait pas un bon soldat, quand on fait un ministre en vingt-quatre heures. »

« Je ne sais pas si vous êtes de mon avis, dit à ce sujet le *Figaro*, mais le journal sérieux me paraît bien comique — et le journal comique absolument sérieux. »

Dans le *Matin*, M. Aurélien Scholl rend compte — à sa façon — du procès de Leipzig.

« Le fond du procès, dit-il, c'est l'affiliation de huit Alsaciens, dont un Suisse et un Français, à la *Ligne des Patriotes*. »

« La *Ligne des Patriotes* est une société si secrète que ses bureaux sont ouverts de huit heures du matin à sept heures du soir, 22, rue Saint-Augustin. La ligne a pour but de favoriser le commerce des traités et des halibuts et de former des chasseurs pour le jour impatiemment attendu où on reverra du gibier en France. »

« Afin de réunir le plus grand nombre d'adhérents possible, la société donne en prime une baguette de cravate en fer galvanisé, imitant à s'y méprendre une médaille ancienne. Cette baguette porte en exergue, les trois lettres L. D. P. — ce qui signifie Louis Drouot, Paul ou Louis Paul Drouot, comme on voudra. »

« Il est à regretter, dit un Suisse et un Français tout à fait au courant de ce qui se passe, que la ligne n'ait pas été reconnue par le tribunal de Leipzig. »

« Il faut lire le compte-rendu des débats pour se faire une idée de la puissance de gravité que possède la race germanique. Le président arrive à garder son sérieux et les conseillers sont assez forts pour ne pas céder de rire. »

« Quand l'audience est suspendue et qu'ils se retirent dans le water-closet des délibérations, ils se contentent de se pencher en songeant à la bonne face que leur fait jouer le chancelier; mais, dès qu'ils reparassent en public, ils rediennent graves comme des jambons de Westphalie. »

« Accusé, dit le président Dreikmann, (pochet en français), on a trouvé chez vous une petite médaille de la Ligne des Patriotes. »

« Je l'ai payée vingt-cinq centimes pour ma collection. »

« Vous êtes numismate? »

« Oui, Monsieur le président, j'ai des médailles de toutes les époques. »

« L'agent Zabin, qui est un homme très comique, nous apprend dans son rapport, que vous avez vu, dans un voyage à Paris, le sieur Paul Drouot, ennemi personnel du chancelier. »

« Vous êtes un mauvais Allemand. »

« Fardon, monsieur le président, je suis Suisse. »

« Donc, vous êtes un mauvais allemand. »

« Comme vous voudrez. »

« Pourquoi avez-vous versé dix francs à la Ligue des Patriotes? »

« Pour avoir une épingle de cravate. »

« Le président, avec sévérité : »

« Si tous les Suisses étaient comme vous, ça serait fait du puissant empire d'Alleragne. »

« A propos du douloureux accident survenu au baron Sellière dont la presse s'occupe en ce moment, le *XIX^e Siècle* pose la question suivante :

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

« On attend la Chambre pour discuter la loi très complète sur les aliénés, votée par le Sénat? Les retards qu'elle apporte à examiner cette importante réforme prouvent que ce n'est pas trop de l'effort de deux Assemblées pour arriver à un résultat — quelquefois. »

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: BOURSE DE PARIS du samedi 18 Juin.

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: BOURSE DE LILLE du samedi 18 Juin.

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: OBLIGAT. DES VILLES.

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 18 Juin 1887.

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Table with 5 columns: Cours, Valeurs, Cours, Cours, Cours. Title: COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 18 Juin 1887.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Le jubilé — L'arrivée de la reine à Windsor. Le programme des fêtes.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Les arrêts du Tribunal de Leipzig.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.

Le bill et la presse anglaise.